

Compte rendu du conseil Municipal du 06 Janvier 2016

Présents : GUILLET Nelly – JALLIFIER Rémy – OTTENHEIMER Thomas - PELLISSIER Denis – REGGIANNI Isabelle- TIMSONNET Philippe - TESTON Jonathan - ANTRESSANGLE Magalie – Marlène Barbier – Johann Ponçon – Nicole Gamonet Vidal

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Thomas OTTENHEIMER

Autre(s) personne(s) présente(s) : Mireille Fabre

1. Présentation de la situation financière
2. Désignation des délégués (CCAS-CCV-PNRV-SDED-Compagnons de la Libération –Sytrad....)
3. Délégués association (ALAVV-Foyer de fond-Ecole-Cnas)
4. Mise en place des commissions obligatoires (commission d'appel d'offres et commission des impôts) : désignations des membres
5. Mise en place des commissions communales facultatives (commission finances, commission personnel, commission déneigement, commission environnement) :désignation des membres
6. Indemnités élus (Maire et Adjoint)
7. Suivi des travaux de la commission déneigement
8. Logements communaux
9. Electrification du terrain de foot
10. Questions diverses

1. Présentation de la situation financière

Thomas Ottenheimer informe le Conseil que les banques consultées ont refusé nos demandes de prêt pour le financement du tracteur pour le déneigement des voies communales. Cette décision est la confirmation et la conséquence de la dégradation des comptes de la commune depuis plusieurs années et d'un budget 2015 établi de manière volontairement pessimiste et qui ne laissait pas entrevoir d'amélioration rapide.

Le tracteur a du être payé avant l'encaissement des subventions attendues du département, de la réserve parlementaire et de la Mairie de Paris. En conséquence, la commune ne dispose plus de trésorerie et règle donc ses dépenses au fur et à mesure de ces encaissements. A ce jour, aucun retard de règlement n'est constaté. Cette situation de tension de trésorerie est temporaire; l'encaissement des subventions promises entre fin janvier et début février permettra un retour à la normal.

La présentation détaillée de la situation financière est reportée au prochain conseil après publication des comptes 2015.

2. Désignation des délégués (CCAS-CCV-PNRV-SDED-Compagnons de la Libération)

Le Conseil doit désigner les délégués aux organismes et associations listées en complément ou en remplacement de ceux déjà désignés.

- **CCAS** : Thomas Ottenheimer – Nelly Guillet – Marlène Barbier – Magali Antressangle. Pour mémoire le CCAS est complété de trois habitants : Marie France Revol – Maryse Fauron et Fabienne Michellier
- **CCV** : Thomas Ottenheimer – Denis Pellissier – Philippe Timsonet
- **PNRV** : Titulaire : Johann Ponçon ; Suppléant : Thomas Ottenheimer
- **SDED** : Titulaire : Thomas Ottenheimer ; Suppléant : Denis Pellissier
- **Compagnons de la Libération** : Thomas Ottenheimer

3. Délégués association (ALAVV-Foyer de fond-Ecole)

- **ALLAV (Piroulet)** : les statuts de l'association prévoient 4 places d'administrateurs aux élus du Conseil Municipal. Le conseil propose de réduire à 2 le nombre de places d'administrateurs réservés aux élus communaux. Une proposition dans ce sens sera faite à la prochaine AG de l'ALAVV. En attendant, les élus au CA du Piroulet seront : Thomas Ottenheimer, Isabelle Reggiani, Denis Pellissier et Nicole Gamonet Vidal
- **Foyer de fond (Gélinotte)** : les statuts prévoient 3 places d'administrateurs aux élus du Conseil Municipal. En Mai dernier, le Conseil Municipal avait approuvé à l'unanimité la décision de ne plus être représenté au Conseil d'Administration arguant que les élus municipaux ne peuvent pas être à la fois propriétaires des bâtiments comme élus de la commune et locataires comme membres du CA de la Gélinotte. Cette demande a été refusée lors de la dernière AG de la Gélinotte. Le Conseil devra se positionner suite à cette décision. En attendant, les élus au CA du foyer de fond seront : Thomas Ottenheimer, Rémy Jallifier et Johann Ponçon
- **Ecole** : Nelly Guillet reste la représentante du Conseil Municipal au Conseil d'école

4. Mise en place de la commission d'appel d'offres : désignations des membres

La commission d'Appel d'Offres est constituée de 3 titulaires dont le Maire et de 3 suppléants. Se sont proposés comme

Titulaires : Thomas Ottenheimer – Philippe Timsonet – Nelly Guillet

Suppléants : Magalie Antressangle – Isabelle Reggiani – Jonathan Teston

5. Mise en place des commissions communales facultatives (commission finances, commission personnel, commission déneigement, commission environnement)

Commissions « non ouvertes » à la population:

- Commission finance : Thomas Ottenheimer, Philippe Timsonet (vice-président), Jonathan Teston, Marlène Barbier, Nelly Guillet, Denis Pellissier
- Commission personnel : Thomas Ottenheimer, Isabelle Reggiani (vice-présidente), Philippe Timsonet, Denis Pellissier, Magalie Antressangle et Nicole Gamonet Vidal
- Commission déneigement : Thomas Ottenheimer, Denis Pellissier, Jonathan Teston, Rémy Jallifier et Nelly Guillet

Commissions ouvertes à la population :

- La commission environnement aborde les thématiques de l'agriculture, de la forêt, de l'eau (Véolia), le suivi de la STEP et les questions environnementales (...). Les membres de cette commission sont Thomas Ottenheimer (président), Denis Pellissier (vice-président), Rémy Jallifier et Magalie Antressangle
- La commission urbanisme donne un avis consultatif sur toutes les demandes de permis de construire et d'autorisation de travaux. Son champ d'action est étendu au suivi des bâtiments communaux et à l'aménagement du village. Les membres de cette commissions sont : Thomas Ottenheimer (président), Johann Ponçon (vice-président), Rémy Jallifier, Magalie Antressangle, Philippe Timsonet et Nicole Gamonet Vidal
- La commission revitalisation/Vie de village/vie associative/tourisme est à relancer. Une réflexion doit être engagée pour redéfinir son contenu et la redynamiser. En attendant il est proposé de constituer quelques groupes de travail :
 - Journal « Le Vassivain » : Le projet sera relancé. Marlène Barbier et Johann Ponçon propose de participer au groupe déjà en place
 - Site Internet : Marlène Barbier et Johann Ponçon proposent de travailler aux côtés de Philippe Timsonet et Audrey Charasson à la mise en ligne du site.

Groupes de travail

- Pour la préparation des cérémonies, il est proposé la constitution d'un groupe de travail dont l'objectif sera de réfléchir au contenu et à l'organisation des cérémonies. Thomas Ottenheimer, Nelly Guillet, Jonathan Teston, Philippe Timsonet et Isabelle Reggiani participeront à ce groupe qui a vocation à s'élargir à la population.
- Pour les camping cars, il est proposé de constituer un groupe de travail pour analyser le questionnaire diffusé l'an passé et réfléchir aux modalités pratiques de mise en place du paiement des camping cars décidé l'an passé. Isabelle Reggiani, Nicole Gamonet Vidal et Thomas Ottenheimer proposent de travailler sur ce dossier.
- Il est également proposé de constituer un groupe d'élus en charge de la relation avec les associations. Marlène Barbier, Nicole Gamonet Vidal, Thomas Ottenheimer et Philippe Timsonet participeront à ce groupe. Une première rencontre avec les associations est proposée le vendredi 22 Janvier à 20H

Cette liste de commissions et de groupes de travail n'est pas exhaustive (ni figée) ; d'autres idées pourront être émises et discutées lors de prochains conseils.

6. Indemnités élus (Maire et Adjoint)

Le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer les indemnités versées au Maire et aux adjoints. La réglementation prévoit :

« Le montant maximum des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux est calculé suivant des barèmes propres à chaque catégorie.

Ces barèmes prennent pour référence un certain taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement l'indice est de 1015), qui varie en fonction de la population municipale de la commune.

Le chiffre obtenu correspond à un montant d'indemnité maximal et il est possible au conseil municipal de voter un montant d'indemnité inférieur à ce montant maximum »

Plus clairement : L'indice 1015 est de 3 810,47 Euros et pour les communes de moins de 1000 habitants, le taux maximal est de 17% pour le Maire et de 6,6% pour les adjoints ce qui correspond à une rémunération brute maximale de $3\,810,47 * 17\% = \underline{646,25 \text{ Euros}}$ brut pour le Maire et de $3\,810,47 * 6,6\% = \underline{251,59 \text{ Euros}}$ brut pour les adjoints.

Le Conseil doit déterminer le taux applicable en ne dépassant pas 17% pour le Maire et 6,6%. Précédemment, le Maire percevait le taux maximal et les adjoints 4,79%.

Thomas Ottenheimer propose que la rémunération du Maire soit ramenée à 13% de l'indice (environ 500 Euros brut) et sort de la salle pour laisser les conseillers délibérer. Les conseillers proposent le maintien de la rémunération au taux maximal. Thomas Ottenheimer remercie mais demande que celle-ci soit ramenée à 13%. Le conseil approuve à l'unanimité

Denis Pellissier propose également que la rémunération de l'adjoint soit diminuée et propose de la ramener à 3,94% correspondant à une rémunération brute de 150 Euros. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Ces efforts sur la rémunération des élus s'inscrivent dans la logique d'effort collectif pour le rétablissement de la situation financière.

Par ailleurs, Thomas Ottenheimer rappelle son souhait d'indemniser Philippe Timsonet, au même titre qu'un adjoint. De nationalité belge, Philippe Timsonet ne peut pas être adjoint. Toutefois, son implication dans la gestion de la commune est largement équivalente à celle d'un adjoint. La possibilité d'indemnisation par le biais de délégations sera étudiée lors d'un prochain conseil.

7. Suivi des travaux de la commission déneigement

La commission déneigement s'est réunie le 16 Décembre. Les principaux points traités et les suites données depuis sont présentés aux conseillers :

➤ Parking de l'Echaudat :

Pour mémoire, la commune est en charge du déneigement de la route d'accès au lieu dit de l'Echaudat mais pas en charge du parking. Les services techniques du département ont confirmé leur décision de ne pas assurer le déneigement du parking. Le conseil municipal prend acte de cette décision et valide à l'unanimité la décision de ne pas se substituer au département et de ne pas prendre à notre charge le déneigement du parking et informera les professionnels concernés (mushers/professionnels du tourisme)

➤ Parking du Musée de Préhistoire :

Pour mémoire, la route d'accès au Musée est communale et donc sous la responsabilité de la commune. Pour le parking, il existe une convention entre le Parc du Vercors et le Département prévoyant que le département assure le déneigement du parking. Comme pour le parking de l'Echaudat, les services techniques du département ont confirmé leur décision de ne plus vouloir assurer le déneigement du parking malgré la convention les liant au Parc. Le conseil municipal prend acte de cette décision et valide à l'unanimité la décision de ne pas se substituer au département et de ne pas prendre en charge le déneigement du parking et informera le Directeur du Musée.

➤ Parking de la Gélinotte :

La Gélinotte demande que son parking soit déneigé gratuitement arguant de son statut communal. La commission déneigement s'est mise d'accord de proposer à la Gélinotte une convention de déneigement rémunérée sur le modèle de l'an passé et aux mêmes conditions tarifaires.

Concernant la Maison Jourdan, et dans un souci d'équité, la commission déneigement suggère que le Conseil réfléchisse à la possibilité de faire participer les locataires aux frais d'entretien (déneigement, tonte ..)

➤ Courrier de réclamation

Thomas Ottenheimer informe le Conseil d'un courrier de réclamation sur le déneigement de Novembre dernier. Une proposition de réponse est proposée au Conseil. Après quelques ajustements, la réponse est validée à l'unanimité.

➤ Tracteur

Thomas Ottenheimer informe le Conseil des discussions en cours avec le concessionnaire sur les réserves émises à la réception du matériel. Un accord a été trouvé avec les concessionnaires sur l'ensemble des réserves. Thomas Ottenheimer reconnaît que certains critères ont été insuffisamment précis lors de la rédaction du marché (notamment sur les chaînes). Il rappelle les conditions d'urgence dans lesquelles cette acquisition a du être menée et plus globalement la question du déneigement a du être traitée du fait du désengagement du département.

Thomas Ottenheimer informe également que l'organisation du déneigement est en place au niveau de l'équipe technique.

Enfin, il informe avoir sollicité un rendez-vous avec nos conseillers départementaux (Christian Morin et Nathalie Helmer) pour convenir d'une rencontre pour aborder le déneigement et plus largement les difficultés et projets de la commune.

8. Logements communaux

Philippe Timsonet présente un point sur l'occupation des logements communaux. Tous sont loués à l'exception d'un F4 de la Maison Jourdan qui devrait être loué rapidement (proposition faite). Pour information, le meilleur remplissage des appartements communaux a permis d'augmenter de 9 000 Euros le montant des loyers perçus par rapport au budget prévu. A fin novembre, tous les locataires étaient à jour de leur loyer.

9. Electrification du terrain de foot

En Octobre dernier, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la demande du club de foot du Vercors de financer l'électrification de l'éclairage du terrain de foot. Dans sa demande de subvention pour 2015, le club de foot demande la finalisation de cette électrification censée être terminée.

Thomas Ottenheimer et Roland Fermond se sont donc rendus sur place pour constater que les travaux n'étaient pas finalisés et sécurisés. Thomas Ottenheimer et Philippe Timsonet ont rencontré le Président du Club et Guy Breyton. Puis, une rencontre avec la CCV (Pierre Yves Palermo et Bertrand Vaussenat), responsable des équipements sportifs a été organisée.

A l'issue de ces deux réunions, la CCV accepte, en coordination avec le club de foot, de prendre en charge la finalisation de l'installation des éclairages et s'assurera de sa bonne réalisation. Plus largement, il est convenu que la commune de Vassieux recense l'ensemble des besoins des utilisateurs de cette zone (camping caristes et associations) et qu'un projet global soit monté en partenariat avec la CCV. Enfin, pour répondre au besoin urgent de vestiaire(s) pour les matches, le Conseil Municipal propose de mettre à disposition la salle des fêtes les jours de matches.

Enfin la CCV demande de rappeler « l'obligation de demander l'autorisation d'utiliser le terrain de foot d'abord pour faciliter la gestion ensuite en matière de responsabilité »

10. Questions diverses / Tour de table

Philippe Timsonet fait le point sur la Vercors Quest pour laquelle il est l' élu référent et coordinateur de la CCV :

- Course de traîneaux à chiens organisée par le CMB du 28 au 31 janvier 2016 au départ de Font d'Urle.
- Aide de la CCV sous forme de prêt de matériels et d'aide au montage ainsi que le versement d'une subvention.
- Aide de la Commune de Vassieux sous la forme de la mise à disposition de la salle des fêtes durant la compétition.
- Demande pour 2 balles de foin : Remy Jallifier (GAEC Floremy) propose de les offrir et de les livrer au col de la Chau.
- Le bois pour le bivouac est fourni par Philippe Timsonet

Isabelle Reggiani interroge le Conseil sur le remplacement de Jean-Noël pour le ménage de l'école, lorsqu'il est en congé ou en astreinte de déneigement. Proposition sera faite à Héroïse ou Christine si l'une d'elle veut bien assurer à minima le nettoyage des sanitaires.

Denis Pellissier informe :

- Qu'il effectuera la démarche auprès du SDED pour obtenir un devis d'électrification en bordure du Parking situé à droite en entrant dans le village (« parking Balladur ») ceci pour étudier l'installation d'une bascule de pesage poids lourd, en partenariat avec CCV et ONF. Dès l'obtention du devis une rencontre entre les différents partenaires sera organisée pour déterminer les modalités de réalisation.
- Qu'il effectuera les plans et la note de présentation à adresser à la police de l'eau (DDT) pour la mise à jour du dossier de déclaration du système d'assainissement (STEP) suite aux modifications réalisées sur la station et notamment localisation du nouveau point de rejet des eaux après traitement.
- Qu'il a effectué courant décembre, la saisie des indicateurs de suivi sur le site internet de l'observatoire de l'eau et assainissement de l'agence de l'eau.